



Encore un effort avant la reprise

Bonjour à tous,

Les mois se suivent et se ressemblent, malheureusement cette pandémie a emporté plusieurs de nos concitoyens, une pensée pour eux et leur famille. Mais grâce à la vaccination on peut entrevoir le bout du tunnel. A ce sujet nous remercions la ville de Romans qui en collaboration avec **notre CCAS a permis aux Saint-Paulois de plus de 75 ans de se faire vacciner.** Ce même CCAS qui a bien oeuvré pour organiser la distribution des paniers offerts à nos anciens en remplacement du repas traditionnel qui n'a pas pu avoir lieu cette année. Tout comme la cérémonie des voeux annulée en janvier.

Un grand merci à tout le personnel communal et au corps enseignant qui s'adaptent à chaque changement suite aux différents protocoles sanitaires mis en place.

En attendant de pouvoir nous rencontrer lors d'une réunion publique pour vous informer de l'action communale, vous trouverez dans ce numéro les sujets qui nous mobilisent actuellement.

Voici quelques décisions importantes prises en ce début de mandat :

Nous avons engagé la suite de

la mise en oeuvre de notre projet urbain, qui se décline dans plusieurs secteurs du village :

- **RD 92 du pont de la joyeuse jusqu'à la salle des fêtes** : nous avons lancé la suite de l'aménagement. Le commencement des travaux est prévu en 2022.

- **Centre Bourg : les travaux d'aménagement de la place de la Tuilerie et de la montée de la Gare** auront lieu en même temps, ainsi que la rénovation de la petite gare.

- **Lieu de vie intergénérationnel** : c'est le "projet phare" de ce mandat, l'équipe urbaine travaille depuis maintenant 3 ans en lien avec l'agglo. La réalisation des bâtiments se concrétisera en même temps que la construction d'une nouvelle cantine et d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

- **Vieux village** : Après avoir essayé, pendant tout le mandat précédent, de rencontrer les propriétaires en indivision et de leur avoir fait des propositions écrites mais sans succès. Nous avons déclaré officiellement l'état d'abandon manifeste sur les parcelles du domaine Chaptal de part et d'autre de la Rue du Gât.

En ce qui concerne la vie associative, les



conditions sanitaires ne facilitent pas les choses, c'est le moins qu'on puisse dire... Ainsi le Comité des Fêtes a pris sa décision d'**annuler le Corso** qui est pour la deuxième fois reporté à l'an prochain. Pour animer quand même la vie du village **l'association la lokômotiv prévoit un bal-guingette** si les conditions sanitaires le permettent devant la gare le 14 juillet auquel toutes les associations et tous les habitants seront conviés.

Personnellement je remercie nos adjoints et conseillers municipaux d'avoir, pendant mon absence de 2 mois, bien assuré les affaires communales.

J'ai reçu énormément de message de soutien de la part des Saint-Paulois un grand merci à tous. Bonne lecture à tous

.....
Gérard Lunel / Maire
.....

Les élections départementales et régionales
auront lieu les
DIMANCHES
20 & 27 JUIN

infos pratiques

Mairie : 04.75.45.30.98

E.mail : accueil@saint-paul-les-romans.fr

Horaires d'ouverture : tous les jours 8h30 - 12h

Permanence CCAS : dernier samedi de chaque mois 9h30 - 11h30

Permanence urbanisme : tous les jeudis matin de 10h à 12h

Permanence Maire et Adjoints : les samedis de 9h30 à 11h30

Services périscolaires :
pericscolaire@saint-paul-les-romans.fr

Agence Postale : 04.75.05.27.86
tous les jours de 9h à 12h

ambitieux projet de territoire



Le projet de territoire, fruit d'un travail collaboratif avec les élus communautaires, les élus municipaux et d'une consultation citoyenne, a permis de fixer les axes politiques prioritaires conduits par Valence Romans Agglo.

Cette approche participative devant permettre d'offrir à tous les habitants un cadre de vie basé sur l'évolution climatique, la biodiversité, la prospérité économique, l'éducation, la mobilité, l'agriculture ou encore la santé.

En se fondant sur cette vision, 4 ambitions ont été définies ; elles ont vocation à guider l'action de l'intercommunalité :

1/ **Préserver l'environnement** et ancrer durablement notre territoire dans la transition énergétique

2/ **Asseoir le développement économique** et conforter l'identité de notre territoire pour accroître son attractivité

3/ **Développer et adapter les services à la population**

4/ **Préserver les équilibres** qui font la richesse de notre Agglomération

Sur un budget de 400 millions d'euros, 7 millions ont été réservés pour la réalisation de projets communaux. Cette somme est répartie au profit des 54 communes de l'agglomération dont 80.000€ bénéficieront aux Saint-Paulois.



conseil départemental, bientôt on vote !

Saint-Paul-lès-Romans est situé sur le Canton numéro 11, dit Canton de Romans sur Isère (Le canton est la circonscription d'élection des conseillers départementaux, il renvoie à un découpage du territoire national initialement décidé en 1790.)

● **Conseil Départemental** : L'assemblée qui dirige le Département s'appelle conseil départemental.

Les élus sont dénommés **conseillers départementaux**

Votre conseiller départemental est un acteur indispensable de la politique locale.

● **Binômes** : Chaque canton élit un binôme composé d'une femme et d'un homme. Leurs suppléants doivent également constituer un binôme de sexe différent.

Connaissez-vous les compétences de votre Département ?

● **Solidarités et cohésion territoriale**

L'action sociale du département, dont le coût financier représente en moyenne plus de la moitié de son budget de fonctionnement pour l'enfance ; les personnes handicapées ; les personnes âgées ; les prestations légales d'aide sociale

● **Éducation**

Le département assure la construction, l'entretien et l'équipement des collèges ; la gestion des agents techniciens, ouvriers et de service (TOS)

● **Aménagement et transports**

• l'équipement rural, le remembrement, l'aménagement foncier, la gestion de l'eau et de la voirie rurale, en tenant compte des priorités définies par les communes ;



• les services de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires ;
• la gestion de la voirie départementale.

● **Le SDIS** (service départemental d'incendie et de secours) est chargé de la protection contre les incendies et gère les sapeurs-pompiers du département. Il participe également aux opérations de secours en cas d'accidents, de catastrophes naturelles...

● **Action culturelle, sportive...**

Le département a également une compétence culturelle (création et gestion des bibliothèques de prêt, des services d'archives, de musées, protection du patrimoine...).

DOSSIER SPÉCIAL

Claude Reynaud

budget communal

Le 14 avril dernier a été voté le budget 2021 de la commune de Saint Paul Lès Romans. Un budget axé sur la maîtrise des dépenses et le lancement d'études de faisabilité pour les projets urbains structurants.

FOCUS SUR LES DOTATIONS DE L'ÉTAT



La participation de l'état aux finances de la commune était en **2014 de 140.000€** elles seront d'environ **900€ en 2021 !**



LES RECETTES PRÉVISIONNELLES 2021

Les dépenses de fonctionnement des services municipaux sont financés essentiellement par la fiscalité locale et les recettes des services municipaux (en régie) comme la cantine.

2021 est marquée à nouveau par une baisse continue des dotations de fonctionnement de l'Etat. Baisse à laquelle s'ajoute la réforme de la Taxe d'Habitation quidevait être "neutre" pour les recettes fiscales de la commune. Or le dernier état fiscal fait apparaitre une baisse estimée de 30.000€ des produits. Malgré la perte sèche des dotations et de la fiscalité, les élus ont souhaité ne pas augmenter les impôts locaux notamment au vu du contexte sanitaire et économique. Ainsi ils consacrent un temps important à l'obtention de subventions pour parvenir à rassembler les budgets nécessaires à la conduite des projets.



POUR 100€ D'IMPÔTS

Le budget de fonctionnement des services est de 1 530 000€

12€ de charge de gestion (élus, SDIS, subventions)

53€ de charge de personnel

3€ de charge financières



7€ pour financer les projets en investissements

25€ de charge de fonctionnement

DOSSIER SPÉCIAL budget communal

Cette année 2021 est également l'année pour lancer les études de faisabilité pour les projets du mandat. Le budget d'investissement est porté à 1 228 000€. Il sera axé en priorité sur les études d'urbanisme et les travaux de la rue du vieux village.

75.000€ d'études pour

- Requalification de la RD 92 (2ème tronçon),
- Aménagement de la place de la fabrique
- Montée de la gare
- Lieu de vie Intergénérationnel
- Modification du PLU



Travaux importants sur la rue du vieux village et rue du Gât avec un budget prévisionnel de 130 000€

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

La moitié de ces dépenses est consacrée aux : **acquisitions foncières & investissement courant**

Un quart est consacré aux : **dépenses imprévues**

Un quart réparti entre : **travaux, emprunts et études**

A cause de l'augmentation croissante des effectifs de cantine et d'accueil du matin et du soir des enfants, un **nouveau bâtiment est en cours d'élaboration.**



Immeuble neuf recherche commerces...



L'immeuble flambant neuf de la place de la Tuilerie a reçu au mois de mars ses habitants. Tous les logements sont maintenant occupés et les derniers aménagements vont être mis en place.

Cinq commerces pourront prendre place à terme sur le devant de l'immeuble. Les emplacements prévus offrent entre 70 et 150m² de surface commerciale. Ils pourront accueillir tous les types de services (alimentation, services, show-room...) sachant que la commune privilégie les commerces de bouche et qu'elle est prête à accompagner leur installation.

La commercialisation de ces cellules a été confiée à l'agence ORPI située à Romans, mais la Mairie peut aussi apporter tous les renseignements utiles à l'ouverture d'un commerce.

Compte-tenu des difficultés économiques du moment liées à la crise de la COVID, les candidats sont aujourd'hui plus difficiles à trouver qu'en période normale, toutefois l'emplacement de ces commerces en bordure de RD devraient trouver preneur. **N'hésitez pas surtout à orienter les contacts que vous pourriez avoir vers l'accueil de la mairie.**

Pascal Bos

point sur les projets urbains

Ce mandat ayant commencé par un confinement suivi de contraintes sanitaires d'éloignement, nous n'avons pas pu vous accueillir aux Conseils municipaux, ni vous réunir pour vous présenter les projets du mandat. C'est très dommage, car nous sommes néanmoins contraints de mettre les projets en route si l'on veut que les choses se fassent d'ici à 2026.

Voici donc un résumé très succinct de l'ensemble des projets d'urbanisme :

Nous avons terminé le mandat avec un projet urbain clair et prêt à être mis en oeuvre. La première étape étant la construction de logements dans la zone des Grands Mâts créant ainsi la liaison entre le centre bourg et les équipements sportifs et scolaires. Malheureusement les propriétaires du foncier ayant changé d'avis et ne souhaitant plus vendre, nous n'avons pu conduire cette phase. Cela a remis en cause le programme que nous avons élaboré.

C'est pourquoi nous avons entamé la modification de notre PLU devant reconsidérer les possibilités foncières de la commune en dehors des Grands Mâts.

Nous avons ainsi privilégié l'opportunité d'exploiter la grande parcelle qui borde le chemin de la commanderie pour élaborer un projet composite constitué d'une **nouvelle cantine** à côté de l'école maternelle, d'un **Lieu de Vie Intergénérationnel** à côté de cette cantine (en face du lotissement Chantalouette) et d'un **lotissement privé** à côté de ce Lieu de Vie (en bordure de la Rue de la Forge).

Chacun des éléments de cet ensemble est un projet important :

- **La cantine + ALSH** (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) est un équipement devenu nécessaire

par l'accroissement des effectifs et l'obsolescence des locaux actuels qui pourront être réaffectés aux associations.

- **Le Lieu de Vie Intergénérationnel** est un projet très innovant développé en lien avec le groupe

Archer et l'agglomération et qui est créé en avant-première à Saint-Paul.

- **Le lotissement privé** qui complètera l'ensemble permettra enfin de satisfaire les nombreuses demandes de constructions auxquelles la commune ne peut pas répondre depuis quelques années.

Parcelles "Pouzin"

Pour préparer l'avenir, nous avons lancé une procédure de "Déclaration d'Abandon Manifeste" des parcelles Pouzin situées de part et d'autre de la rue du Gât. Celle-ci devant se poursuivre par une procédure d'expropriation au titre d'une Déclaration d'Utilité Publique. Ceci afin que ces tènements en entrée de village ne restent pas en jachère et profitent à tous.



Par ailleurs, la construction de l'immeuble de la Tuilerie étant achevée, la poursuite du projet de revitalisation du centre bourg peut commencer avec la réfection de la deuxième partie de la RD92 et de la montée de la gare, **la rénovation de la Gare**, et le réaménagement de la Place de la Fabrique. Des travaux qui devraient démarrer en 2022.

.....
Brigitte Rollet
.....

parcelle des mosaïques

La parcelle des Mosaïques tire son nom des deux magnifiques mosaïques romaines qui y ont été exhumées dans les années 60-70 à Saint-Paul. Elles représentent les travaux d'Hercule. Ces pièces faisaient parties d'un ensemble de trois pavements qui décoraient les sols d'une immense villa gallo-romaine dans le quartier des Mingauds. Ce sont **les seules mosaïques de ce type découvertes en France et sont parmi les 8 découvertes dans le monde.** Elles sont maintenant exposées au Musée des Beaux-Arts de Valence.

Cette parcelle inutilisée depuis ces fouilles est propriété de la commune en zone naturelle. Compte-tenu de ce qu'elle recèle peut-être encore, elle a vocation à être préservée de tous travaux d'affouillements, de creusement ou forage de toute nature.



Mosaïque d'Hercule, le sanglier d'Erymanthe

Jean-Baptiste Vye, agriculteur sur les parcelles limitrophes de celle-ci souhaite aujourd'hui pouvoir l'utiliser pour y mettre des poules en plein air. Après consultation et débats au sein du Conseil Municipal, la commune a proposé à M. Vye de lui prêter ladite parcelle dans le cadre d'un commodat (prêt à usage) encadrant les conditions de ce prêt et sa durée.

Ainsi la pratique informelle de mise à disposition de cette parcelle que les maires successifs depuis J. Rivoire avaient mise en place avec le père de JB. Vye, est-elle désormais encadrée, la commune peut ainsi rendre service à un de ses administrés et garder la maîtrise de son tènement.

.....
Brigitte Rollet
.....

concertation sur la rd 92

La réfection du 2ème tronçon de la RD92 est l'un des premiers éléments de la revitalisation du Centre Bourg.

Comme vous l'avez vu, ce chantier a commencé par la **démolition hélas, de la maison Payen**. L'objectif étant **d'améliorer la sécurité de circulation** en ouvrant le virage fermé par cette ancienne bâtisse.

A l'emplacement de cette maison nous allons créer des places de stationnement destinées aux habitants du quartier et aux véhicules de passage face à la boulangerie.

La suite est constituée par la création d'un **plateau surélevé entre la rue du moulin et le "virage Payen"** avec vitesse limitée à 30km/h, puis démolition de la maison Romestaing pour créer une jolie place arborée entre le Canon d'or et la maison Arnaud.

Puis **rénovation de la montée de la Gare** pour y créer encore des places de stationnement sous une double rangée d'arbres, et rénovation de la gare en elle-même pour y créer un tiers-lieu (voir l'article sur ce sujet).



Et enfin **réaménagement de la sortie du village** en direction de Saint-Marcellin jusqu'à la Salle des Fêtes.

Les principes généraux qui guident ce projet consistent à améliorer la sécurité des piétons et des cyclos en particulier, à végétaliser au maximum pour créer de la fraîcheur et embellir l'espace, à maintenir un nombre suffisant de places de stationnement pour les habitants et les clients de commerces et enfin à conserver à ce coeur de village son caractère patrimonial avec ses murs de galets.

Les plans seront visibles en mairie du 17 avril au 31 mai pour que vous puissiez prendre connaissance de ces évolutions et apporter vos commentaires.

.....
Brigitte Rollet
.....



Forage domestique réglementé

Depuis le 1er janvier 2009, tout puits ou forage d'eau à usage domestique doit être déclaré auprès du maire de la commune d'implantation (décret n°2008-652 du 2 juillet 2008). Cette déclaration est valable aussi bien pour les ouvrages existants avant 2009 que pour ceux réalisés après cette date. Elle se réalise de façon simple au moyen du formulaire Cerfa n°13837*02.

Attention, suite à l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bas Dauphiné Plaine de Valence en décembre 2019, il est désormais interdit de réaliser tout nouveau puits ou forage d'eau à usage domestique sur certains secteurs du territoire communal.

Si vous possédez un puits ou un forage d'eau, pensez à déclarer votre ouvrage si vous ne l'avez pas encore fait

Si vous avez un projet de puits ou forage d'eau, vérifiez s'il est interdit ou autorisé en vous rapprochant de la mairie ou en contactant directement les animateurs du SAGE par mail à l'adresse suivante :

premp@ladrome.fr.

Pour aller plus loin :

<https://sagedauphine-valence.fr/>

.....
Sandrine Belle
.....



Re-Sources

Habiter, partager, vivre ensemble !



un projet pilote à saint-paul

C'est autour des problématiques d'isolement et des enjeux du bien vieillir que des habitants de plusieurs communes de l'agglomération, mobilisés au sein du groupe Re-Sources, ont imaginé le projet d'un quartier intergénérationnel, participatif et solidaire. Celui-ci trouve sa première concrétisation à Saint-Paul-lès-Romans où il s'inscrit dans le projet de développement de la commune.

Il aura ensuite vocation à essayer dans d'autres communes du territoire. Le projet Re-Sources fait en effet partie de la dynamique Start-Up de Territoire, portée par le Groupe Archer et Valence Romans Agglo, lauréate d'un appel à projet national sur les territoires d'innovation.

Le futur quartier Re-Sources est conçu comme **un lieu de vie qui associe habitat**

et espaces partagés. Il accueillera des locataires de tous âges : jeunes qui s'installent, familles monoparentales, seniors. Qui peuvent, quand ils le souhaitent, se retrouver pour partager des repas, des loisirs, des connaissances, des objets, des services... pour rompre l'isolement, partager, s'entraider.

Il s'agira de petits immeubles d'un étage comprenant des logements du T2 au T4 ac-

cessibles à toutes les bourses, plus quelques logements visiteurs. Des espaces communs : salle commune, bibliothèque, jardin, ateliers, esplanade, sont également prévus et ouverts non seulement aux résidents mais également aux habitants du village. Un projet localisé à proximité immédiate des écoles, des équipements sportifs et culturels, d'une ligne de bus et à moins de 10 minutes à pied des autres services publics et des commerces.

La commune a souhaité associer largement les habitants de la commune et du territoire, à la construction de ce quartier pilote.



Nous avons sollicité l'association Courant Fort pour animer cette concertation et identifier les attentes, ressentis et idées des habitants autour de ce projet pour qu'il réponde le mieux possible à leurs besoins.

Un questionnaire a été diffusé du 20 au 30 avril en mairie, à l'agence postale et dans les commerces de Saint-Paul-lès-Romans. Il était aussi accessible en ligne depuis les sites internet de la commune (saint-paul-les-romans.fr) et de "Valence Romans Capitale des Start-up de Territoire".

Les personnes intéressées ont pu remplir directement le questionnaire, ou s'entretenir avec une personne de l'association Courant Fort par téléphone, en visio, ou en présentiel. Elles ont aussi pu venir en parler dans plusieurs lieux de la commune et au Centre Leclerc.

L'avis de chacun sera ainsi pris en compte, car il reste encore beaucoup d'aspects à peaufiner.

.....
Brigitte Rollet
.....



disparition d'une maison emblématique

C'est une grande émotion qui envahie Maurice Payen à l'aube de ses 97 ans en ce début mars 2021 avec la démolition de la maison « Mère » de l'entreprise Payen frères fondée en 1921 par Adolphe Louis Payen. Maurice Payen reste le dernier descendant direct et résidant à Saint-Paul.

Cette maison et son hangar ont une histoire, Claire Payen a vécu toute sa vie de 1927 à 2017 dans le lieu sinueux de la RN 92. C'est dans les années 1880 qu'Adolphe Payen marié à Désirée Bonnard était artisan charpentier au coeur du village. De leur union naîtront Adolphe Louis et Léon Daniel qui eux-mêmes continueront l'activité charpente et menuiserie en 1921.

De grandes réalisations furent fabriquées dans cet atelier en 1924, dont la coupole des anciennes halles de Romans inaugurées en janvier 1925.

La maison de Léon se trouvait derrière l'atelier et communiquait par un portail. Les enfants, 6 coté Adolphe et 7 coté Léon, tous nés à Saint-Paul se retrouvaient pour s'ins-



M. Payen devant la maison familiale

truire et jouer dans l'atelier, grimpaient sur les échelles, couraient avec des brouettes en bois où se cachaient dans les tas de copeaux.

Les repas de famille à plus de 20 occupaient une bonne partie de l'après-midi où bien souvent les plus petits se retrouvaient au grenier pour partager leurs petits secrets, sans oublier les conserves et confitures dans cette époque d'après-guerre où tout n'était pas très facile et les loisirs rares.

De nombreux Saint-Paulois ont travaillé dans ce lieu familial qui avait pour devise, **"Ne laisser personne sur le bord de la route"**. La scierie s'installera en 1931 à l'entrée Nord-Est du village.

L'activité de charpente la rejoindra en 1935. De nombreux habitants des villages voisins sont venus étoffer l'effectif, 30 ouvriers en 1939. La menuiserie continuera son activité dans l'atelier du village jusqu'en 1965 et déménagera à son tour pour porter l'effectif total à 100 employés dans les années 1970.

"Une maison n'est pas qu'un toit et 4 murs, c'est tout un passé qui reste en mémoire, qui s'écrit ou se photographie aujourd'hui".

Les nombreux descendants de cette génération se rappelleront ces 100 ans d'existence.



Démolition de la maison de Claire PAYEN

Aujourd'hui l'avenir se projette pour l'amélioration de la place de la Fabrique, Claire Payen le disait **"je sais qu'un jour ma maison sera détruite"**.

D'autres démolitions sont à venir pour l'aménagement d'un parking ombragé et d'un nouveau sens de circulation de la RD 92 à la rue de la mairie. il y a de nombreuses années que l'on entendait dire que cette demeure allait être détruite, ce jour est arrivé en ce début mars 2021. Il marquera le changement visuel de la traversée de notre village.

Comme vous avez pu le remarquer, nous avons conservé la vieille glycine qui ornaît la façade de la maison. Elle paraît mal en point, mais si elle donne des signes de vie nous tenterons de l'intégrer dans le futur aménagement urbain.

.....
Gérard Lune1
.....

coup de jeune sur les rues du vieux village et du gât.



Les travaux de la rue du vieux village ont commencé au mois de mars et vont durer jusqu'à l'automne. Pourquoi aussi longtemps ? L'état des réseaux humides (assainissement et eau potable) sont très vieux et doivent être remplacés. La compétence assainissement et eaux pluviales est assurée par Valence Romans Agglo et c'est elle qui prend en charge le coût des travaux.

De même pour l'eau potable c'est le Syndicat Intercommunal des eaux de l'Herbasse (SIEH) qui couvre les frais des travaux de la nouvelle conduite en fonte.

Pour l'enfouissement des réseaux secs de basse tension et de téléphone c'est le Syndicat Départemental d'Électrification de la Drôme (SDED) qui assume 80 % du coût, la commune complétant les 20% res-

tant. Pour l'éclairage public c'est de nouveau l'Agglo qui a la compétence.

Et pour finir l'aménagement de la voirie est à la charge de la commune.

Comme vous le constatez, les intervenants étant multiples, nous ne maîtrisons pas totalement le planning des travaux qui sont toutefois estimés à environ 6 mois... Nous les suivrons de près et ferons notre possible pour en accélérer la réalisation.

Pendant la durée des travaux, la circulation sera déviée par la rue de la Magnanerie mais les riverains pourront accéder chez eux.

Merci de votre compréhension et de votre patience.

.....
Gérard Lune1
.....

mes déchets, je les emporte, je les trie

Les coûts liés aux activités de collecte et de traitement des déchets ne cessent d'augmenter (+ 2 % par an). Voilà pourquoi l'Agglo travaille à l'optimisation de son service de collecte dans un souci de maîtrise de la dépense publique.

Dans ce contexte, l'Agglo propose aux communes de moins de 10.000 habitants un changement de mode de collecte des ordures ménagères. Concrètement, l'ensemble des bacs à roulettes est remplacé par des conteneurs semi-enterrés. Quant au tri, une double action est prévue avec la densification du nombre de conteneurs et le remplacement à neuf de l'ensemble du parc.

Ainsi, depuis 2018, plus de 350 conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères et 550 conteneurs aériens pour le tri ont déjà été installés sur les 21 communes qui ont bénéficié de ce dispositif.

Ce qui a changé pour les habitants des communes concernées

La collecte des ordures ménagères se fait exclusivement en apport volontaire via des conteneurs semienterrés de 5 m³. Les usagers doivent déposer leurs sacs d'ordures ménagères directement dans ces conteneurs, répartis en plusieurs points sur chaque commune.

Attention, ces équipements ne peuvent accueillir que des sacs d'un volume maximum de 50 litres.

Le nombre de conteneurs de tri a été augmenté soit par ajout sur des points existants, soit par la création de nouveaux points. Tous les points de tri sont équipés au minimum d'un conteneur aérien par flux de tri,

à savoir :

- flaconnages plastiques/briques alimentaires/emballages métalliques ;
- papiers/cartons ;
- bouteilles, pots et bocaux en verre.

De plus, profitant de ce renouvellement, l'Agglo a décidé d'équiper des points de tri de conteneurs accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Actuellement sur Saint-Paul-lès-Romans Ce nouveau mode de collecte est à d'étude.

.....
Béatrice Rivoire
.....



Valence Romans Agglo - direction Gestion des déchets :
04 75 81 30 30 /
dechets@valenceromansagglo.fr
www.valenceromansagglo.fr

venez déposer vos déchets verts

Comment traiter et valoriser les déchets verts dans la commune : dans le cadre d'un dispositif expérimental ? Les élus proposent une solution proche des habitants, peu coûteuse en infrastructure et en transport. Il s'agit d'une mise à disposition d'une plate-forme pour que les habitants viennent y déposer leurs déchets verts non traités et non malades, provenant de la taille des arbres et arbustes

Rendez-vous le samedi 12 juin de 10h à 12h à l'ancienne carrière à côté du bâtiment communal avec le photovoltaïque (quartier des Gonthiers) chemin de la mûre.

Cette action est réservée aux Saint-Paulois Pensez à vous prémunir d'une attestation de domicile et d'une pièce d'identité,

Cela permet de réduire la quantité de bennes de déchets verts sur les routes et de mettre à disposition un broyat local, de bonne qualité (pas de déchets plastiques), et gratuit pour les personnes intéressées.

Ces écorces serviront aux espaces verts de la commune pour remplacer avantageusement les produits phytosanitaires que la commune n'a plus le droit d'utiliser pour désherber. Le surplus pourra être remis à la distribution pour les habitants,

Un projet qui prend en compte l'environnement, les finances communales et celles des citoyens.

Compost communal réalisé par les agents communaux à partir des branches cassées par la neige



Compost communal

l'obligation de taille des arbres

Le printemps et l'épanouissement de la végétation rappellent à chacun de son obligation de taille et d'élagage des propriétaires qui doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et ne cachent pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie, les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public). Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique. La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR.

bonne nouvelle

La vie associative est mise à mal par la crise que nous traversons depuis maintenant une année.

Mais 2021 sonnera comme l'année de la relance de la vie associative. La culture et le sport pourront reprendre une grande bouffée d'air, j'en suis convaincu.

Chacun à votre manière, vous continuez à faire vivre Saint-Paul et vos associations, ce qui prouve une fois encore l'énergie que vous avez toutes et tous.

Pour que cette relance fonctionne, la commune et les associations doivent travailler ensemble... et nous avons d'ailleurs, à ce sujet, une bonne nouvelle pour la culture...

C'était une volonté affichée durant notre campagne. **Faire vivre et faire venir la culture à Saint-Paul-lès-Romans à travers l'accueil du "Chemin des peintres".**

Désormais appelée "Chemin des artistes", cette manifestation culturelle et artistique propose au public un circuit culturel et artistique à suivre sur de nombreuses communes

de Valence Romans Agglo. Chaque année en octobre, salles des fêtes, églises, écoles, accueillent de nombreux artistes professionnels et amateurs.

De la peinture à la sculpture, du dessin à la photographie, les artistes vous invitent à découvrir leurs oeuvres et talents multiples.

Cette année, cette manifestation s'ouvre à de nouvelles communes de l'Agglo et se déroulera **le week-end du 9 et 10 octobre 2021.**

Aussi, Saint-Paul aura le plaisir d'accueillir ce "Chemin des Artistes" !

Nous savons pouvoir compter sur votre participation sur la commune mais aussi sur les communes voisines qui vont venir grossir le nombre de participants et ainsi accroître l'attractivité de notre territoire.

Ce sont déjà trois artistes qui ont répondu présents pour exposer sur la commune.

Nous invitons les artistes intéressés à



nous le faire savoir en Mairie.

Nous n'aurons sans doute pas la possibilité d'accueillir tout le monde mais nous ferons notre possible afin que vous puissiez être un maximum à présenter votre travail.

Rendez-vous les 9 et 10 octobre 2021 !

.....
Romain Teufert
.....

Savez-vous ce qu'est un Tiers-Lieu ?

C'est un terme qu'on entend de plus en plus pour désigner des endroits où les gens se retrouvent pour partager des moments de détente, de réflexion, des spectacles, des ateliers divers...

C'est aussi un endroit où on peut venir télé-travailler dans des bureaux partagés, où les matériels de bureautique sont mis en commun et où un soutien informatique peut être organisé.

C'est enfin un endroit que les associations peuvent investir pour des réunions, des évènements, des soirées...

Bref, un tiers-lieu est un endroit de convivialité au sein d'un village pour dynamiser la rencontre entre les habitants, pour tisser des liens entre associations, pour favoriser les activités initiées par les habitants eux-mêmes.

Une sorte d'auberge espagnole où on trouve ce qu'on apporte...



bal guinguette à la gare

À Saint-Paul, la commune étant devenue propriétaire de l'ancienne gare, elle a formé le projet de la remettre en état, et de la transformer en un lieu au service de tous. Un endroit où on se sent un peu comme chez soi, et où la vie de village s'anime en plein centre bourg.

Pour l'instant ce projet est porté par une association "La Lokomotiv" en relation avec la mairie. Il sera présenté aux Saint-Paulois dès que les conditions sanitaires le permettront, **mais vous pouvez d'ores et déjà retenir la date du 14 Juillet, pour un bal-guinguette devant la gare pour rencontrer les porteurs du projet et vous y associer si le coeur vous en dit.**



info corso

Après avoir annulé le CORSO 2020, le comité des fêtes n'a pas baissé les bras, et vous a proposé plusieurs ventes à emporter au cours des derniers mois dans le but de financer le Corso 2021 que nous souhaitons plus que jamais organiser en juillet pour redonner un peu de vie à notre village et retrouver ce relationnel qui nous manque tant.

Alors que nous nous échangeons sur les meilleures solutions pour l'organisation du 70° CORSO, dans ce contexte sanitaire exceptionnel, c'est finalement un message de la préfecture préconisant de reporter après la période estivale les évènements susceptibles de rassembler un grand nombre de personnes, qui nous a décidé à reporter à nouveau le Corso.

C'est donc en Avril 2022, que nous fêterons les 70 ans du corso.

Pour les mois qui viennent nous continuerons d'oeuvrer pour financer les besoins de l'association, et vous proposerons **le samedi 15 mai une vente à emporter de moules.**

Mais nous n'abandonnons pas pour autant notre envie de se retrouver pour un moment convivial le 1er week-end de juillet, nous vous concoctons une journée festive si les conditions sanitaires le permettent.

Au cours de cette journée nous procéderons au tirage de la tombola du Corso 2020, dont la vente de billet a débuté l'an dernier et va se poursuivre jusqu'au jour du tirage. D'avance merci pour votre soutien et surtout n'hésitez pas à tenter votre chance pour gagner le voyage d'une valeur de 1500€ !

Alors à très bientôt pour enfin se retrouver, et faire la fête

.....
Le Comité des Fêtes
.....

Le CCAS a distribué des paniers garnis en lieu et place du repas des aînés



Les membres du CCAS en préparation pour la livraison des paniers garnis

Puisque cette année nous n'avons pas pu organiser le traditionnel repas des aînés qui se déroulait le premier samedi de Mars.

Le CCAS a proposé des paniers garnis aux personnes concernées (âgées de 70 ans et plus).

Bien-sûr, ça ne remplace pas l'ambiance conviviale de cette journée ni le plaisir de se retrouver.

Les paniers ont été faits par Le Pressoir Saint-Paulois et la Boulangerie de Saint-Paul.

Christelle Montélimard



vaccination

Au mois de Février, la mairie de Romans a réuni les communes alentours afin de proposer des plages horaires de vaccination pour les personnes âgées de 75 ans et plus.

Le CCAS a contacté les personnes concernées dans la commune pour recenser leurs besoins et nous avons pu organiser deux créneaux de vaccination à Romans au mois de Mars.

Pour rappel,

le numéro du centre de vaccination de Romans : 04 75 79 25 00,
de Saint-Jean-en-Royans : 06 71 04 01 54,
de Valence : 04 75 75 75 75,
de Saint-Marcellin : 04 76 00 31 34.
Sinon prendre rendez-vous sur le site internet « doctolib.fr ».

permanences

Les membres du CCAS ont décidé de mettre fin aux permanences qui avaient lieu le dernier de chaque mois.

En effet depuis plus d'un an, nous avons constaté une nette baisse de fréquentation et cela n'a fait que s'empirer avec la crise sanitaire que l'on connaît encore aujourd'hui.

Toutefois, si des personnes de la commune ont besoin de renseignements, d'aide ou d'accompagnement, il est toujours possible d'interpeller le CCAS via l'accueil de la mairie et nous traiterons les demandes.

Ou de contacter par mail : acceuil@saint-paul-les-romans.fr

portage de repas

Le CCAS a mis en place un service de portage de repas à domicile depuis 2015. Il y a un an, nous avons dû changer de prestataire, actuellement c'est Guillaud Traiteur qui assure la confection des repas (ainsi que ceux de la cantine).

Les repas sont ensuite livrés à domicile par Collette Sibut et Gérard Cerdan.

Il y a une tarification en fonction des revenus

Revenus du foyer	Sans regime	Avec regime sans sel
Inférieur à 800 €/mois	5 €	6 €
Entre 800 et 1200 €/ mois	6,50 €	7,50 €
Supérieur à 1200 €/ mois	8,50€	9,50 €

Le Conseil d'Administration du CCAS modifié

Le Conseil d'Administration du CCAS a été modifié suite au décès de Sonia Montagné et au départ de Brigitte Jules.

Nous ont rejoint Christiane Meunier et Gérard Cerdan.



Gérard Cerdan



Christiane Meunier

Le Conseil Municipal modifié

Suite à la disparition de Sonia Montagné, une place est devenue vacante au sein du Conseil Municipal. C'est Daniel Leroy, conseiller suppléant qui a intégré l'équipe depuis le mois de mars.

Daniel est impliqué dans plusieurs associations de la commune. Il est par ailleurs devenu également membre du CCAS et de la commission coopération associative, de la culture et du sport.



Daniel Leroy

AGENDA

Compte tenu de la situation sanitaire, les associations ne peuvent pas garantir la tenue des différentes manifestations. Vous pouvez retrouver le programme à jour sur le site de la commune www.saint-paul-les-romans.fr, sur les indications du panneau lumineux ou sur l'application "Panneau Pocket".

N'hésitez pas à contacter les responsables des différentes associations.

SAMEDI 24 AVRIL
POULET BASQUAISE
JS FOOT
Stade

SAMEDI 15 MAI
VENTE DE MOULES
COMITÉ DES FÊTES
Au marché

SAMEDI 26 JUIN.
TOURNOI
journée familiale
JS FOOT
Stade

SAMEDI 3 JUILLET
TIRAGE TOMBOLA CORSO

SAMEDI 4 SEPT.
VÉLOSONS
CCAS
Halle, espace culturel et sportif

SAMEDI 4 SEPT.
FORUM DES ASSOCIATIONS
MAIRIE
Gymnase

MERCREDI 8 SEPT.
20h
RÉPÉTITION CHORALE
ECLAT D'VOIX
Salle polyvalente

MERCREDI 8 SEPT.
AG CHORALE
ECLAT D'VOIX
Salle polyvalente

DIMANCHE 14 NOV.
LOTO
JS FOOT
Salle des Fêtes

Le verdict est tombé !
Le Corso 2021
n'aura pas lieu
l'enjeu sanitaire est trop important.
Rendez-vous
le dernier week-end d'avril 2022

Mercredi 14 Juillet
Bal Guinguette
Organisé par la Lokômotiv
Montée de la Gare

NOUVEAUX STICKERS "STOP PUB"



Si comme la majorité des gens, vous jetez les dépliants publicitaires sans les lire, **AGISSEZ !**

Demandez les Stop Pubs de l'Agglo, tout beaux, tout ronds. A coller urgemment sur votre boîte aux lettres. Et hop, 30 kilos de papier économisés par an !

Choisissez votre version préférée : ils sont à disposition à l'accueil de la mairie !

GARDONS LE CONTACT...



Ma commune dans ma poche.

Pour que vous ayez toujours les dernières actualités avec vous, la mairie vous propose l'appli "Panneau Pocket" que vous pouvez télécharger sur Google play ou App Store ou en flachant le QR code ci-dessus.

infos pratiques :

Déchetterie de Romans :

04 75 05 93 74

du lundi au samedi

de 8h45 à 12h et de 14h à 17h30

Déchetterie de Mours :

04 75 72 99 28

Fermé mardi et dimanche

de 8h45 à 12h et de 14h à 17h30

Taxi Alpha Service

& Ambulances des Collines :

06 60 30 61 26

Gendarmerie

de St-Donat-sur-l'Herbasse :

du lundi au samedi

de 8h à 12 et de 14h à 18h

Dimanche de 9h à 12 et de 15h à 18h



ont participé à ce numéro :

- S. Belle, P. Bos, G. Lunel, P. Mathieu, C. Montélimar, C. Reynaud, B. Rivoire, B. Rollet, R. Teufert
- Photos : P. Bos, B. Rivoire, B. Rollet
- Maquette, réalisation : Mairie de Saint-Paul-lès-Romans
- Impression : Imprimerie Souquet • Ne pas jeter sur la voie publique